

Activités Péri et Extrascolaires de Louveciennes Règlement Intérieur A compter du 1^{er} septembre 2025

Sommaire

I. Public concerné	2
II. Accueil Périscolaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)	2
III. Accueil Extrascolaire (Mercredis et Vacances)	3
IV. Inscriptions et Dossier Unique	3
V. Modifications et Absences	4
VI. Retard et inscription exceptionnelle	4
VII. Contacts	4
VIII. Encadrement	5
IX. Santé, Hygiène et Sécurité	5
X. Règles de Vie Collective	6
XI. Facturation et Moyens de Paiement	6
XII. Protection des Données	6

Préambule

Ce règlement s'adresse aux familles dont les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire fréquentent les activités péri et extrascolaires de Louveciennes. Ces activités, organisées dans des établissements agréés, comprennent notamment :

- Le transport scolaire.
- La restauration municipale.
- L'accueil de loisirs (matin, soir, mercredis, vacances).
- L'étude surveillée.

I. Public concerné

- **Périscolaire (transport, accueil, restauration, étude) :** Réservé aux élèves des groupes scolaires des Soudanes et Leclerc.
- **Extrascolaire (mercredis et vacances) :** Ouvert à tous les enfants louveciennois, qu'ils soient scolarisés ou non à Louveciennes. Ouvert aux enfants extérieurs à Louveciennes sous réserve de place disponible.

II. Accueil Périscolaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)

A. Transport scolaire

Les élèves éligibles au transport scolaire pour se rendre à leurs écoles (des Soudanes ou Leclerc), et s'étant acquittés du Pass annuel Scol'R, peuvent en bénéficier.

B. Accueil du matin

- **Heures :** 7 h 30 à 8 h 15
- **Lieu :** Dans l'école maternelle du groupe scolaire où l'élève est scolarisé.
- **Encadrement :** Assuré par les ATSEM.

C. Restauration et Pause Méridienne

Tous les élèves peuvent bénéficier d'un repas préparé par une entreprise spécialisée, servi dans la salle de restauration de leur école, accompagné d'animations durant la pause méridienne.

- **Heures :** 11 h 30 à 13 h 20
- **Encadrement :** Assuré par les ATSEM et animateurs.

D. Accueil du soir

- **Horaires :** 16 h 30 à 18 h 45
- **Lieu :** sur chaque école
- **Activités :** Jeux, activités ludiques et récréatives
- **Goûters :** Fournis aux enfants

E. Étude Surveillée (pour les élèves en élémentaire)

- **Heures :** 16 h 30 à 18 h 00.
- **Encadrement :** Assuré par des enseignants ou intervenants spécialisés.
- **Goûters :** Fournis par la famille.

F. Garderie après étude (pour les élèves en élémentaire)

- **Heures :** 18 h 00 à 18 h 45.
- **Lieu :** les enfants rejoignent ceux de l'accueil du soir
- **Goûters :** Fournis par la famille.

III. Accueil Extrascolaire (Mercredis et Vacances)

- **Lieu** : Groupe scolaire des Soudanes
- **Âge** : 2 ans et demi à 12 ans
- **Horaires** : 7 h 30 à 18 h 45
 - **Mercredis** : Accueil en demi-journée :
 - **Matin** : arrivée jusqu'à 9 h 15, départ entre 13 h 00 et 13 h 30, déjeuner compris.
 - **Après-midi** : arrivée à 11 h 30, déjeuner compris, départ entre 16 h 00 et 18 h 45.
 - **Mercredis** : accueil en journée :
 - Arrivée entre 7 h 30 et 9 h 15, départ entre 16 h et 18 h 45 (déjeuner compris).
 - **Vacances** : Accueil en journée complète
 - Arrivée entre 7 h 30 et 9 h 15, départ entre 16 h et 18 h 45 (déjeuner compris)
- **Activités** : Ateliers créatifs, jeux, sorties (piscine, cinéma, musées, etc.), stages thématiques et fêtes.
- **Repas** : Un repas complet et un goûter (selon la durée d'accueil) sont fournis.
- **Inscription obligatoire** aux périodes de vacances scolaires (au moins 3 semaines avant le début de chaque période de vacances) pour organiser l'encadrement et garantir la sécurité.

Calendrier d'inscription pour les vacances scolaires :

Vacances scolaires 2025-2026	Dates des vacances	Période d'inscription	Date limite d'inscription/Annulation
Vacances de la Toussaint	lundi 20/10/2025 → vendredi 31/10/2025	Lun. 15/09 → Dim. 28/09/2025	Dim. 28/09/2025
Vacances de Noël	lundi 22/12/2025 → vendredi 2/01/2026	Lun. 17/11 → Dim. 30/11/2025	Dim. 30/11/2025
Vacances d'Hiver	lundi 23/02/2026 → vendredi 6/03/2026	Lun. 19/01 → Dim. 1er/02/2026	Dim. 1er/02/2026
Vacances de Printemps	lundi 20/04/2026 → jeudi 30/04/2026	Lun. 16/03 → Dim. 29/03/2026	Dim. 29/03/2026
Vacances d'Été	lundi 6/07/2026 → vendredi 31/08/2026	Lun. 2/06 → Dim. 15/06/2026	Dim. 15/06/2026 pour le mois de juillet/Vend.10/07/2026 pour le mois d'août

IV. Inscriptions et Dossier Unique

- **Procédure** :
 - Pour toutes les activités péri et extrascolaires : inscription sur le Portail Familles (à l'exception du transport scolaire) : [Accueil | Louveciennes](#)
- **Dossier** : Un dossier unique par enfant comprenant la « Fiche Unique de Renseignements » doit être complété et remis au directeur de l'ACM.



Toute inscription vaut acceptation du présent règlement de fonctionnement.

V. Modifications et Absences

- **Modifications pour toutes les activités (à l'exception des vacances scolaires ; cf. III) :**
 - Possibles jusqu'au vendredi midi pour la semaine suivante dans votre espace sécurisé sur le Portail Familles.
- **Absences justifiées :**
 - En cas de maladie, un certificat médical doit être envoyé dans les 5 jours ouvrés par courriel à : perisco@louveciennes.fr

VI. Retard et inscription exceptionnelle

- **Retards :**
 - Si un enfant n'est pas récupéré après 16h40 (ou après 18h05 pour l'étude), il sera pris en charge par l'accueil du soir, avec facturation au tarif en vigueur.
- **Inscription exceptionnelle :**
 - **Pour le midi :**
 - Par courriel à perisco@louveciennes.fr
 - Tarif majoré
 - **Pour les vacances :**
 - En fonction des places disponibles
 - Par courriel à perisco@louveciennes.fr
 - Au tarif en vigueur

VII. Contacts

- **Accueil de Loisirs (Mercredis et Vacances)**
 - **Direction :**
Allée des Hauts Gravier, 78430 Louveciennes
Tél. : 01 39 18 31 00
Courriel : perisco@louveciennes.fr
 - **Direction Adjointe :**
Tél. : 01 39 69 78 17
Courriel : perisco@louveciennes.fr
- **Accueil périscolaire (matin/midi/soir/transport scolaire)**
 - **ACM Soudanes :**
Allée des hauts Gravier – 78430 Louveciennes
01 39 18 31 00 / 01 39 69 78 17
Courriel : perisco@louveciennes.fr
 - **ACM Leclerc :**
12 rue du Général Leclerc – 78430 Louveciennes
06 29 85 81 06
Courriel : perisco@louveciennes.fr

VIII. Encadrement

- **Coordinateur Enfance et Vie Scolaire :**
Assure le suivi global et la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire.
- **Directeurs ACM :**
Sont titulaires d'un BP-JEPS ou équivalent, ils organisent les activités, gèrent les équipes d'animateurs et assurent le lien avec les familles.
- **Animateurs et ATSEM :**
Sont titulaires d'un BAFA ou équivalent, ils encadrent et animent les groupes d'enfants.

IX. Santé, Hygiène et Sécurité

A. *Projet d'Accueil Individualisé (PAI)*

Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin suivant l'enfant (les documents sont à demander au centre médico-scolaire de Saint-Germain-en-Laye, 24-26 rue Schnapper, 78100 Saint-Germain-en-Laye),

Téléphone : 01 30 87 22 99

Courriel : cms.lacellesaintcloud@ac-versailles.fr

Le PAI :

- Est obligatoire en cas d'allergies ou d'affections graves.
- Doit être établi par le médecin scolaire et le médecin traitant et signé par toutes les parties avant la première fréquentation.
- Est valable un an et renouvelable.

B. *Administration de médicaments*

- Seule autorisée : si un PAI le prévoit, avec une trousse marquée au nom de l'enfant, une ordonnance et une autorisation parentale.

C. *Règles de Santé*

- Un enfant malade, fébrile ou contagieux ne peut pas participer aux activités.
- En cas de dégradation de l'état de santé, la famille sera contactée pour venir chercher l'enfant.

D. *Régime Alimentaire*

- Un repas sans viande est proposé sur demande.

E. *Vêtements et Objets Personnels*

- Les enfants doivent porter des vêtements marqués à leur nom et adaptés aux activités.
- Les objets de valeur (bijoux, gadgets, etc.) sont interdits. La ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

F. Sécurité

- Un enfant ne peut quitter seul un accueil, sauf autorisation spécifique des parents sur la fiche de renseignements.
- En cas d'urgence (blessure, malaise), les procédures d'intervention (SAMU, pompiers) sont déclenchées et la famille est informée rapidement.

X. Règles de Vie Collective

Les enfants doivent adopter un comportement respectueux :

- Respect des autres, du matériel et des locaux.
- Interdiction d'utiliser des appareils électroniques (téléphones, tablettes) et d'apporter des objets dangereux.
- Respect des consignes sanitaires en vigueur.

Tout manquement peut entraîner un rappel à l'ordre, voire une exclusion temporaire ou définitive après entretien avec les parents.

XI. Facturation et Moyens de Paiement

- **Facturation :**
 - Réalisée mensuellement sur la base des réservations (et en aucun cas en fonction de la présence effective).
 - Le paiement intégral doit être effectué avant la date limite indiquée sur la facture.
 - En cas de retard, le recouvrement est assuré par le Trésor Public.
- **Moyens de paiement :**
 - Prélèvement automatique (avec mandat SEPA)
 - Paiement en ligne par carte bancaire sur le Portail Famille de la Ville
 - Paiement en Mairie par chèque (à l'ordre du Trésor Public), CESU (sauf pour la restauration et l'étude), tickets CAF (pour certains séjours) et espèces.



En cas de contestation, les parents doivent contacter le service périscolaire et la régie Ville : perisco@louveciennes.fr regie@mairie-louveciennes.fr **avant la date limite de paiement** indiquée sur la facture.

XII. Protection des Données

Les données personnelles recueillies sont gérées conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au RGPD.

Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité) en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@mairie-louveciennes.fr